

Avis de convocation / avis de réunion

MECELEC COMPOSITES

Société Anonyme au capital de 12 148 146 Euros
Siège social : MAUVES (Ardèche) - 3 rue des Condamines
336 420 187 R.C.S. AUBENAS

Avis de convocation

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire pour **le 31 MAI 2018, à 10 heures au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise pris en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016: principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale du mandat de Président Directeur général du Conseil d'administration,
- Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016: principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale du mandat de Directeur général délégué du Conseil d'administration,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration,
- Nomination d'un nouvel administrateur en adjonction,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder au rachat d'actions propres à la Société,
- Renouvellement des délégations en cours,
- Questions diverses.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit remettre une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité,
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire,
- soit adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Les actionnaires auront le droit de **participer à l'assemblée** sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte au deuxième jour précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires peuvent se procurer un document unique de vote **par correspondance** ou **par procuration** au siège social, ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : b.durand@mecelec.fr s'ils en font la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique, et si cette demande parvient à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée Générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social **trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale**.

Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

Les coordonnées du site Internet de la Société, auxquelles peuvent être envoyés les formulaires de vote à distance sont les suivantes : www.mecelec.fr.

Les questions écrites posées le cas échéant par les actionnaires au Conseil d'Administration et auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration ou à l'adresse électronique suivante : b.durand@mecelec.fr au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription dans les comptes tenus par la Société.

Le Conseil d'Administration